



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 103732

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nouvelle opération de démantèlement progressif des services des douanes envisagée avec la réforme du service des opérations commerciales. Au vu d'informations recueillies par les personnels concernés et leurs représentants syndicaux, il apparaît notamment concernant la situation dans le Nord et le Valenciennois, que les bureaux de Roncq et Cambrai seraient fermés et que celui de Valenciennes subirait une réduction d'effectif. Il est question de la suppression de 45 postes sur les 163 existants au sein de la direction régionale de Lille. Bien évidemment, de telles dispositions vont à l'encontre des missions de service public qu'accomplissent les personnels des Douanes dont la présence, la compétence et l'efficacité sont établies et appréciées de longue date dans un département et un territoire frontaliers comme les nôtres. Il lui demande d'intervenir en faveur de l'abandon de ces orientations contraires à l'objectif d'un service public plus efficient et mieux en prise avec les réalités de terrain.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) s'est engagée dans une, importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence appropriée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcée en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'État, a concerné tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation, et enfin seulement, d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la commission. La situation n'est en effet pas favorable pour notre pays : un audit mené récemment sur le traitement douanier des grands opérateurs du commerce international (dont les conclusions sont consultables sur le site www.performance-publique.gouv.fr) montre une augmentation du dédouanement à l'étranger pour des produits destinés à la France. Dans ces conditions, la reconquête de ces flux est un impératif stratégique pour promouvoir l'attractivité des plates-formes portuaires et aéroportuaires françaises et permettre ainsi d'y maintenir et développer des activités logistiques en France, sources importantes d'emplois. Ce défi est d'autant plus important pour les directions douanières implantées dans la région Nord - Pas-de-Calais qu'elles subissent une concurrence intense en matière de dédouanement de la part d'opérateurs travaillant au plus près des grandes plates-formes logistiques et aéroportuaires belges ou néerlandaises : 60 % du trafic dédouané hors de France l'est en Belgique et aux Pays-Bas. Ce diagnostic posé, la réflexion sur l'adaptation du dédouanement va se

prolonger par l'ouverture prochaine d'une phase d'expérimentation qui sera menée dans plusieurs régions et dont un bilan sera établi à l'automne 2007. Dans le secteur de Lille et du Valenciennois, ces expérimentations seront mises en oeuvre par la direction régionale des douanes et droits indirects de Lille. Elles se traduiront notamment par le regroupement des opérations traitées par le bureau de Roncq sur celui de Lesquin, suivant en cela les recommandations de l'inspection générale des finances. Le projet de fermeture du bureau de Cambrai ne s'inscrit pas dans la même démarche. Il s'agit dans ce cas d'adapter le réseau à l'évolution du trafic qui, dans la perspective du départ programmé de deux opérateurs majeurs vers le site de Valenciennes, deviendra localement résiduel.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103732

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9493

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11334